

Le logiciel libre et ses enjeux en trois minutes chrono par Frédéric Couchet

Voici une déjà *vieille* intervention de Frédéric Couchet, délégué général de l'April, ayant eu lieu dans le cadre des élections municipales françaises de 2008.

Mais, d'après moi, non seulement elle est toujours d'actualité (il suffit de remplacer Dadvsi par Hadopi) mais elle peut également être une intéressante source d'inspiration lorsque nous nous retrouvons en situation de tenter d'expliquer le logiciel libre à un public non averti (tout comme par exemple la citation de Stallman et le fameux extrait Canal+).

« Le logiciel libre est un logiciel qui respecte les libertés fondamentales de l'utilisateur. Il y a quatre libertés : utilisation, étude, modification et redistribution... »

Voilà qui a le mérite de la clarté. Et d'enchaîner ensuite sur le développement coopératif et l'Internet citoyen.



- > La vidéo au format webm
- > Le fichier de sous-titres

On pourra comparer la définition donnée ici du logiciel libre à celle, plus précise mais peut-être plus complexe à appréhender, du site GNU.org (celle que nous sert généralement Richard Stallman à chacune de ses conférences) :

« L'expression *Logiciel libre* fait référence à la liberté pour les utilisateurs d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer le logiciel. Plus précisément, cela signifie que les utilisateurs ont les quatre libertés essentielles :

- La liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages (liberté 0).
- La liberté d'étudier le fonctionnement du programme, et de l'adapter à vos besoins (liberté 1). Pour ceci l'accès au code source est une condition requise.
- La liberté de redistribuer des copies, donc d'aider votre voisin, (liberté 2).
- La liberté d'améliorer le programme et de publier vos améliorations, pour en faire profiter toute la communauté (liberté 3). Pour ceci l'accès au code source est une condition requise. »